

Certificat de depot
Copyright - Droits d'Auteur
CopyrightFrance

No d'enregistrement :

2KY219B

CopyrightFrance.com : Site internet ayant fait l'objet de la déclaration N° 2104 à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Evreux (27) atteste avoir délivré le certificat de dépôt original suivant :

Nom du déposant :

Christine QUACH

Titre ou URL du document depose :

<http://www.fanharrypotter.com>

Description :

Tout le contenu (y compris la galerie, les médias, les musiques, les photos, les dossiers, les news, etc.) appartiennent à leur auteur respectif, c'est-à-dire, au webmaster du site.

Le nom du site est un nom déposé et est protégé par la loi.

Date/heure du depot de copyright :

14-11-2009 à 00:26

Le document déposé a fait l'objet d'un horodatage par une
Autorité de Certification qualifiée RGS et ETSI TS 102 023

Fait a Paris le 14-11-2009 - Le directeur de la publication



Rappel : (code de la propriété intellectuelle - extraits) :

✓ **Art. L.335-2.** Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin de peinture ou de toute autre production imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon ; et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie **de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 Euros d'amende**. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaits.

✓ **Art. L.335-3.** Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des **droits de l'auteur de logiciel**.

Document certifié par CopyrightFrance. Ce certificat atteste l'horodatage du depot reference 2KY219B. Reproduction interdite sans autorisation.

ATTENTION : Ni le site, ni l'Autorité de Certification ne sauraient cautionner ou procurer une quelconque légitimité à **l'utilisation faite** des documents déposés.

